

RÉDACTION
ADMINISTRATION
BUREAU DES ABONNEMENTS
Imprimerie Suisse Catholique
Fribourg (Suisse)

LA LIBERTÉ

Journal politique, religieux, social

ANNONCES
Publicitas
S. A. SUISSE DE PUBLICITÉ
Rue Saint-Pierre
FRIBOURG
PRIX DES ANNONCES
Canton 1<sup>re</sup> insertion 20 cent.
les suivantes 15 »

ABONNEMENTS
1 an 20.-
6 mois 10.-
3 mois 6.-
1 mois 2.-

Nouvelles du jour

Orages et détente à Spa.
Le succès de M. Giolitti.
La mort de l'ex-impératrice Eugénie.

La conférence de Spa a abordé le sujet le plus grave de ses délibérations : la question des réparations, et tout d'abord de la fourniture du charbon. L'affaire du désarmement n'était rien auprès de celle-là.

voir qu'il reprendrait les pourparlers interrompus par la chute de M. Nitti. Ces vagues déclarations n'ont guère satisfait la majorité des députés, d'autant moins que M. Giolitti n'a pas réussi jusqu'ici en Albanie, où l'envoyé italien, baron Alliotti, ne réussit pas à calmer l'effervescence des Albanais contre l'Italie.

C'est un beau succès qu'a remporté M. Giolitti, mais il ne faut pas se faire trop d'illusions sur la solidité de sa majorité à la Chambre. Les différents partis qui ont voté pour lui sont divisés par tant d'intérêts et tant de principes qu'ils auront peine à rester unis autour du chef.

Les gros mots de M. Stinnes avaient mis beaucoup d'électricité dans l'air et l'on s'est séparé, à midi, dans des dispositions rien moins que rassurantes. Mais, à la reprise des délibérations, samedi après-midi, M. Millerand, que d'aucuns s'attendaient à voir dans le rôle de Jupiter tonnant, a montré la supériorité de l'homme d'Etat par une attitude toute opposée.

Ce qui est grave, c'est l'effort combiné des socialistes et des bourgeois franc-maçons pour faire voter la loi sur le divorce. Les catholiques italiens sont très explicites là-dessus. Cette tentative, disent-ils, risque de faire sombrer la majorité de M. Giolitti et de rendre, par conséquent, le gouvernement impossible.

Puis les commissions d'experts se sont abouchées pour traduire en un programme définitif les idées esquissées à la table de la conférence. C'est aujourd'hui, à 11 heures, que la décision définitive doit être prise.

La guerre est déclarée. Les catholiques ont relevé le gant. L'Union populaire catholique a déjà lancé au pays une vibrante protestation contre le projet de loi sur le divorce.

Par 264 voix contre 146, la Chambre italienne a donc exprimé sa confiance à M. Giolitti. La droite libérale, le parti populaire catholique, les partis libéraux de la gauche, tous ont voté d'une façon compacte pour le ministre. L'opposition comprend les socialistes, les républicains et le groupe dit des « combattants ».

Une dépêche annonce la mort, survenue à Madrid, de l'ex-impératrice Eugénie. On ne parlait plus qu'avec respect et vénération de cette femme qui porta si dignement le deuil des écroulements qui s'étaient produits dans sa vie, après que, à une certaine époque, on lui eut assez durement reproché d'avoir été l'une des causes des désastres de la France en 1870.

Avant le vote, M. Giolitti a encore une fois exposé brièvement son programme. Il a déclaré que, en fait de politique étrangère, il ferait tout pour restaurer la paix en Europe et empêcher le retour des guerres. On lui a demandé, de différents côtés, de préciser son point de vue. M. Giolitti s'est débrouillé, disant que des questions aussi graves et aussi délicates que celles de Fiume et de l'Adriatique ne peuvent pas être traitées au pied levé et qu'on devait lui laisser le temps de les étudier. A propos des Yougo-Slaves, il s'est déclaré partisan d'une entente directe et amicale avec eux. Il a laissé entre-

L'impératrice Eugénie était née à Grenade en 1826; elle était fille du comte de Montijo, grand d'Espagne. Séjournant à Paris avec sa mère, elle fut invitée au palais de l'Élysée par Napoléon III. Elle fit sensation par sa grâce et sa beauté, et, deux ans après, Napoléon III, qui n'avait pas trouvé dans les familles souveraines d'Europe la femme qu'il cherchait pour assurer sa dynastie, annonça à la France qu'il avait décidé de sortir de la tradition des alliances princières et d'épouser la comtesse de Montijo.

La nouvelle impératrice donna à la cour de l'empereur des Français un lustre des plus brillants. Malheureusement, le faste n'était qu'extérieur; les fêtes des Tuilleries

furent nombreuses; (on y vit des personnes comme la comtesse d'Affry, de Fribourg, devenue duchesse Colonna). Les généraux de cour d'alors, prompts comme ceux d'aujourd'hui à croire à la victoire, formèrent un parti de la guerre contre la Prusse, qui eut son appui dans l'impératrice Eugénie. On a dit qu'elle avait vivement poussé aux hostilités et on l'a rendue responsable des événements de 1870. Jamais elle n'ouvrit la bouche pour se défendre, soit qu'elle voulait cacher ses regrets, soit qu'elle laissât à l'impartiale histoire le soin de la disculper. Lorsqu'elle eut perdu son mari, elle dut se résigner à la perte de son fils unique, le prince impérial, qui fut massacré en 1879 dans le sud de l'Afrique où il participait à une expédition anglaise contre les Zoulous. Depuis ce coup terrible, elle resta dans le plus profond silence, séjournant généralement dans le château qu'elle possédait en Angleterre. On la voyait quelquefois incognito à Paris, où elle recevait quelques rares personnes et s'adonnait aux œuvres de charité. Elle passait aussi presque tous les ans quelques semaines dans sa patrie d'origine.

Au moment où disparaît celle qui fut doublement survivante, par son grand âge et par une époque désormais abolie par la victoire des Alliés, il ne viendra à personne d'autre pensée que de déposer l'expression de son regret profond devant l'une des plus grandes infortunes qui ait jamais frappé une existence princière.

La santé de M. Deschanel et la campagne présidentielle

On écrit de Paris au Nouvelliste de Lyon : La campagne présidentielle prend tous les jours plus d'ampleur. Dans les couloirs intérieurs de la Chambre, on ne s'occupe que de la date de la démission de M. Deschanel. On commente la résistance qu'oppose à cette idée Tentourage du président de la République. Celui qui le vit le dernier, avant son départ pour Rambouillet, laisse cependant peu d'espoir sur son rétablissement. « Le ressort est cassé », a-t-il dit à ses amis. Et aussitôt le mirage de l'Élysée s'est dessiné pour plusieurs à Thorizon.

On romanzaquera l'Élysée de la Chambre à partir en vacances. Pour justifier sa présence, elle invoque la nécessité de discuter des projets qui, dans une autre occasion, auraient attendu la rentrée. Ce motif n'en est pas un. Il y a autre chose : la perspective du Congrès de Versailles.

M. Virey, qui avait d'abord traité de poins ce qu'on racontait de la santé de M. Deschanel, s'est ravisé, et il a écrit dans la Nation belge de samedi :

M. Deschanel voulait rester à Paris jusqu'au 14 juillet. On a dû l'envoyer d'urgence au château de Rambouillet. La neurasthénie, un moment enrayée, a repris le dessus. La vie du Président n'est point en danger, mais il n'a plus, de temps en temps, toute la lucidité d'esprit nécessaire à l'exercice de ses hautes fonctions. La guérison est-elle possible ? Oui, déclarent les médecins. Est-elle probable ? Oui, répondent encore les autres. Mais ce sera probablement très long, et il n'est pas possible que la première magistrature reste vacante pour une période indéfinie.

Voilà ce que l'on dit dans les milieux politiques, non plus dans les coins, dans le mystère des conciliabules secrets, mais ouvertement dans le Salon de la Paix. Et l'on ne trouve plus guère de contradictoires. Les amis les plus dévoués de M. Paul Deschanel ne parlent plus de bruits tendancieux, n'essayent plus que mollement de remonter le courant. Je ne fais que traduire ici dans les termes les plus modérés et les plus discrets ce que j'entends dire couramment autour de moi.

La crise présidentielle est considérée comme ouverte à la Chambre et au Sénat. Quand le sera-t-elle officiellement ? Cela dépend beaucoup de l'état d'esprit de M. Deschanel et de son entourage immédiat. Le président du Conseil, d'accord avec les présidents des deux Chambres, est bien décidé à reculer le plus possible la fatale échéance et à ne provoquer la démission nécessaire que lorsqu'il ne sera plus possible de faire autrement. D'aucuns voudraient que la crise fût résolue avant le mois de septembre, afin que le chef de l'Etat ait présidé les fêtes du cinquantième de la République. Mais tout le monde est unanime à penser qu'une solution interviendra avant la fin de l'année.

Du moment que la crise est considérée comme ouverte, on met des noms en avant, on agit des candidatures. Les parlementaires circrivent la lutte entre trois personnalités : MM. Millerand, président du Conseil; Raoul Pérot,

président de la Chambre, et M. Jonnar, président du parti républicain démocratique et social, qui vient de naître des centres de la vieille alliance républicaine démocratique. Le général de Castelnau, présenté par quelques amis, a nettement décliné toute candidature. Je crois pouvoir dire la même chose de M. Raymond Poincaré.

Tâches législatives prochaines

La dernière manifestation législative importante au point de vue juridique, dans notre canton date d'il y a bientôt dix ans. Ce fut l'élaboration de la loi d'application du Code civil suisse qui remplaça notre vieux Code civil fribourgeois.

Depuis lors, nous sommes entrés dans une période de recueillement, qui contrastait avec l'activité que la Confédération n'a cessé de déployer, malgré tout, dans le domaine du droit, et qui lui permit de présenter aux Chambres, l'an dernier déjà, une nouvelle œuvre d'unification du droit, le projet de Code pénal fédéral.

Nous avons eu l'occasion d'examiner ici-même la façon dont la Confédération avait envisagé sa tâche et d'exposer les grandes lignes du projet de Code et quelques points présentant un intérêt particulier, tels que la question des jeunes délinquants, celle des peines, celle de la délimitation des compétences cantonales et fédérales. Nous sommes arrivés à la conclusion que le projet fédéral, malgré sa supériorité indiscutable, au point de vue technique et purement scientifique, sur la plupart des codes cantonaux, nous paraissait absolument insuffisant et inadmissible par rapport à certains principes et à l'une ou l'autre conceptions sur lesquelles il repose et nous disions que, si, comme il faut s'y attendre, satisfaction ne nous était pas donnée sur ces diverses questions, notre attitude ne devait pas être douteuse : nous repousserions ce projet de loi.

Nous rélevions d'ailleurs en même temps qu'il serait certes fâcheux que des travaux préparatoires aussi importants eussent été entrepris en vain, mais nous ajoutions qu'il existait un moyen extrêmement judicieux et bien simple d'éviter qu'il en soit ainsi : les codes cantonaux n'avaient qu'à s'en servir et qu'à puiser les éléments nécessaires à leur rajustement et à leur mise au point.

La question en est restée là. Les Chambres fédérales ne paraissent pas encore être en mesure d'aborder l'examen du projet qui leur a été soumis. Chez nous non plus, il ne semble pas que la révision du Code pénal ait été amorcée effectivement, encore que l'honorable Directeur de la justice ait, dès qu'il eut assumé ce dicastère, donné au Grand Conseil l'assurance que cette question rentrerait dans le cadre des tâches législatives qu'il envisage comme exigeant une solution prochaine.

Nous faisons pleine confiance à sa parole et espérons que, le jour où les débats s'ouvriront devant les Chambres sur ce sujet, celui qui doit intervenir au sein de notre Parlement cantonal sera déjà terminé, de sorte qu'il n'y aura pour nous pas d'hésitation possible sur le choix entre le maintien de notre code révisé et l'adoption d'un code fédéral nouveau.

Mais la révision du Code pénal n'est pas la seule tâche législative qui s'impose ; il en est d'autres et de non moins nécessaires d'après l'opinion générale : nous voulons parler de la révision de la loi sur l'organisation judiciaire et des codes de procédure, soit civile, soit pénale.

La question de l'organisation judiciaire et celle de la procédure ne sont pas nécessairement liées l'une à l'autre, mais, comme on parle toujours beaucoup plus de la réforme de la procédure que de celle de l'organisation et qu'il y a entre ces deux questions des relations très étroites, il est bon de préciser dès maintenant que la question de l'organisation doit être résolue pour que celle de la réforme de la procédure puisse être abordée et discutée sérieusement. Avant de choisir une procédure, il faut savoir exactement au mains de qui elle sera confiée. Le législateur de 1848 l'avait bien compris. Avant d'élaborer le Code de procédure civile de 1849, il avait voté la loi sur l'organisation judiciaire du 26 mai 1848, loi qui a subi de légères modifications partielles, mais qui est actuellement encore en vigueur dans ses parties essentielles. Aussi nous proposons-nous d'examiner successivement la question de la réorganisation judiciaire, puis celle de la réforme de la procédure, soit au point de vue civil, soit au point de vue pénal, tout en nous réservant de traiter à part, suivant les circonstances, l'un ou l'autre point plus ou moins discuté.

Nous ne voulons, en aucune manière, faire œuvre de polémiste ; nous entendons simplement exprimer en toute objectivité notre manière de voir sur des questions qu'il faut savoir discuter avec sérénité, abstraction faite de toutes personnes, du seul point de

vue des principes et de l'intérêt qu'on a une bonne administration de la justice l'Etat et les particuliers. L'Etat, parce qu'il agit pour lui de l'accomplissement d'une de ses obligations essentielles, les particuliers, parce qu'ils sont tous justiciables des tribunaux et parce qu'il s'agit de leurs biens les plus précieux : de leur honneur, de leur réputation, de leur patrimoine.

Ce que nous devons revendiquer, par contre, et d'une façon absolue, c'est le droit de parler en toute indépendance et en toute franchise ; il est impossible que la liberté d'opinion ne soit qu'un vain mot dans une démocratie comme la nôtre.

D<sup>r</sup> J. PILLET
professeur à l'Université

Le code maritime international

La profession de marin a un caractère spécial par le milieu dans lequel elle s'exerce, par les conditions de travail et d'existence dans lesquelles se trouvent ceux qui la pratiquent et par les qualités qu'elle requiert. C'est pourquoi, la plupart des pays maritimes ont éprouvé le besoin de faire pour les marins des lois spéciales, de les systématiser et de les codifier. Un autre caractère du travail maritime est d'être essentiellement international. Il s'exerce sur la vaste mer, qui n'est à personne, dans les ports de pays différents et tous les jours variables, et sur des bateaux qui sont de véritables tours de Babel, sur lesquels on trouve côte à côte, dans des rapports de collaboration et de camaraderie, des hommes venus de tous les pays.

Cela explique que les lois maritimes aient été dès longtemps non seulement codifiées, mais internationalisées. Dès le moyen âge, on trouve des tentatives de ce genre dans le Consolato del Mare, qui a pour origine et pour berceau cette ville de Gênes où siège aujourd'hui de nouveau la Conférence internationale des marins.

Plus récemment, les pays scandinaves se sont efforcés, eux aussi, de soumettre leurs marins à des règlements communs.

Ce qui est possible pour trois nations sœurs, proches parentes par la langue, par l'esprit et par les coutumes, ne l'est pas nécessairement pour tous les pays du monde que rien ne rapproche, et que souvent tout distingue.

Mais, si les conditions sont plus difficiles lorsqu'on les élargit, le besoin n'en est que plus grand, et l'une des premières revendications des marins, lorsqu'une conférence internationale spéciale leur est promise par le Congrès de la paix, a été de lui soumettre la question de la codification des lois et coutumes du travail en mer.

C'est pour répondre à cette préoccupation que la conférence de Gênes, après une enquête approfondie faite par le Bureau international du travail sur les codes maritimes des différents pays, a chargé une commission d'étudier la possibilité d'établir un code international, et a adopté à ce sujet une série de vœux et de résolutions.

Il est superflu de souligner les difficultés du problème : elles ne sont que trop apparentes. On peut faire rentrer dans un code du travail maritime toutes les questions que pose d'une façon générale le travail humain, les rapports entre employés et employeurs, et entre les uns et les autres et l'Etat, entre les intérêts privés et la loi, etc.

La diversité des problèmes rend fort difficile l'établissement d'un code du travail dans un pays quelconque. Lorsque, en outre, il faut tenir compte de la diversité des climats, des conditions matérielles, de la dimension des bateaux, avec toutes les différences qu'elle entraîne, et de toutes les diversités nationales, des différences de conceptions juridiques, et des problèmes de force, on se rend compte aisément que l'immensité de la matière est capable de décourager la meilleure volonté.

Il faut ajouter enfin que le travail maritime est considéré dans un grand nombre de pays comme un travail militaire, que les marins ne sont pas, aux yeux de la loi, des contractants civils, ordinaires et libres, qu'ils ne peuvent pas rompre leurs contrats comme les ouvriers de terre, ni débarquer où et quand ils le veulent, qu'ils n'ont pas le droit de grève et sont soumis pour leurs infractions non pas aux sanctions civiles et pénales des contrats habituels, mais à des peines disciplinaires et à des punitions.

Enfin, dans ce domaine, les répercussions de toutes les décisions qui peuvent être prises sur le terrain international sont infinies.

Tout le monde, par exemple, est d'accord en principe que les conditions des marins doivent être harmonisées autant que possible avec celles des travailleurs de terre ferme, et que l'un des premiers buts d'une législation internationale doit être d'assurer aux marins de tous les pays une liberté plus grande. Lorsque, cependant, on en vient à la réali-





†  
Monsieur et Madame Paul Dessibourg, à Estavayer; M. et Mme Gamy-Dessibourg et leur famille, à Saint-Aubin; M. Ulrich Dessibourg et sa famille, à Bellaux; Mme et M. Antoine Favre et leur famille, à Saint-Aubin; M. et Mme Albert Dessibourg et leur famille, à Paris; Mme et M. Bihler et leur famille, à Saint-Imier font part à leur parents, amis et connaissances de la perte douloureuse qu'ils viennent d'éprouver en la personne de leur regretté père, beau-père et oncle.

**Monsieur Joseph DESSIBOURG**  
décédé le 10 juillet, à l'âge de 80 ans, muni de tous les secours de la religion.  
L'office d'enterrement aura lieu à Saint-Aubin, lundi, 12 juillet, à 9 h. 1/2.  
Cet avis tient lieu de lettre de faire part.

†  
Les Entreprises électriques fribourgeoises ont le regret de faire part du décès de leur ouvrier

**Monsieur Henri Lœrtscher**  
L'enterrement aura lieu dimanche, 11 juillet, à 2 heures de l'après-midi. Domicile mortuaire: Stalden, 15.  
Offices funèbres lundi matin, à 8 heures 1/2, à l'église de Saint-Maurice.

†  
La Société de secours en cas de maladie « L'« Avenir » »  
a le regret de faire part du décès de son membre actif.

**Monsieur Henri Lœrtscher**  
qui a succombé le 8 juillet à l'âge de 57 ans.  
L'enterrement aura lieu dimanche, 11 juillet, à 2 heures de l'après-midi. Domicile mortuaire: Stalden, 15.  
Offices funèbres lundi matin, à 8 heures 1/2, à l'église de Saint-Maurice.

†  
Société de Tir militaire, Fribourg  
Nous avons le regret de faire part aux sociétaires du décès de notre dévoué et ancien collègue

**Monsieur Henri Lœrtscher**  
qui a succombé le 8 juillet, à l'âge de 57 ans.  
L'enterrement, auquel nous vous prions de prendre part, aura lieu dimanche, 11 juillet, à 2 heures.  
Domicile mortuaire: Stalden, 15.  
Le Comité.

**ROYAL BIOGRAPH**  
Du 9 au 15 juillet, à 8 1/2 h.  
Dimanche, matinées à 2 1/2 h. et 4 1/2 heures

**LA NOUVELLE AURORA**  
Commencement de septembre, ouverture du nouveau cinéma aux Grand-Places.

**A VENDRE**  
1 lustre électrique, cuivre doré, 5 branches.  
1 lustre électrique, cuivre doré, 2 branches.  
1 bureau-caisse de magasin, chêne.  
S'adresser au magasin **Alfred WEISSENBACH**, 80, rue de Lausanne, Fribourg. 6185

Dimanche 11 juillet  
à l'auberge de l'Union fédérale  
**ONNENS**  
**CONCERT**  
donné par une société de musique  
— INVITATION CORDIALE —  
P. 6085 F. 6298 Le tenancier.

**Pâturages à vendre**  
On offre à vendre, par soumission, l'estivage suivant, soit: Le Crez à Baron rière le Paquier, le Mongeron, Moléson à Baron et Plan Francey rière Gruyères.  
Les soumissions seront reçues, pour le tout ou partie, par Roger de Bocard, au Glaruz par Marly-le-Grand, ce jusqu'au 24 juillet.  
S'adresser par écrit pour les conditions de vente.  
P. 6065 F. 6291

Dimanche après midi, 11 juillet  
**AUX GRAND PLACES**  
**Grande fête d'été**  
organisée par les ouvriers de la commune  
**pour leur caisse de secours**  
NOMBREUSES ATTRACTIONS

**Liquidation totale**  
(terminée le 25 juillet)  
Sont encore à vendre, à très bas prix: Quelques machines à coudre; accessoires pour bicyclettes; articles pour sonneries électriques.  
**Vve J. FONTANAZ**  
Rue des Alpes, Fribourg.

**Association des marchands-tailleurs**  
FRIBOURG  
**Assemblée de propagande**  
dimanche 16 juillet 1920, à 2 h. après midi, dans la grande salle de l'Hôtel de la Tête-Noire, à Fribourg.  
Tous sont cordialement invités à assister à cette assemblée dans laquelle parlera M. Wolf, secrétaire central de Berne, sur le « But de l'organisation ».  
Nous espérons que les maîtres-tailleurs de tout le canton sauront apprécier les efforts que nous faisons non seulement pour le relèvement du métier, mais aussi pour le bien-être matériel de chacun.  
TOUTS A FRIBOURG LE 16 JUILLET

**Baume Loro**  
CRAYON-CHALEUR  
GUÉRISON INSTANTANÉE DE TOUTES DOULEURS  
RHMATISMES POINTS ET CÔTE MAUX DE REINS BRONCHITES NEURALGIES FOULURES GUERISON  
GENÈVE — DÉPÔT GÉNÉRAL: Castella Frères, 23, Croix-d'Or. 6066

**Enchères publiques**  
Lundi, 12 juillet, dès 2 heures de l'après-midi il sera exposé en vente, par voie d'enchères publiques, le domaine dit de « La Penettaz », rière Middel, comprenant bâtiment et 12 poses 276 perches de terrain, en un seul mas.  
Pour visiter le domaine, s'adresser à l'auberge de Middel, et pour conditions, à Ch. Bosson, notaire, à Romont.

**EXPOSITION DE LILLE 1920**  
A l'occasion des  
**FÊTES FRANCO-SUISSES**  
qui auront lieu à Lille, les 1er et 2 août, sous la présidence d'honneur du Préfet du Nord et sous le haut patronage des sénateurs et députés du Nord, des Universités de Lille et de la Municipalité lilloise.

**VOYAGE DE 10 JOURS**  
par train spécial, organisé avec tout le confort et les soins d'une direction éclairée et guidée par l'expérience, soutenue par les meilleurs concours et les plus vieilles organisations touristiques.

**682 fr. Argent français Tout compris**  
● L'EXPOSITION - LES FÊTES ●  
**LE FRONT - LA MER**  
● PARIS - VERSAILLES ●  
FONTAINEBLEAU  
DÉPART de VALLOBRE 27 juillet  
RETOUR à VALLOBRE 5 août  
Détail d'inscription 15 juillet  
PLACES LIMITÉES!  
S'inscrire 16, pl. St-François, LAUSANNE  
Aux Bureaux de la REVUE  
**Les Amis de la France dévotée**

Dimanche 11 juillet  
dès 3 heures de l'après-midi  
**Bonne musique à GARMISWYL**  
**A vendre à bas prix**  
lits complets, commode-lavabo avec glace, dossier, table à rallonge noyer ciré, piano, canapé, chaises, lustre à gaz, guéridon, console avec plaque marbre, tableaux et différentes choses trop longues à détailler. Le tout en bon état.  
S'adresser: rue de l'Hôpital, N° 7.

**Offre très avantageuse**  
EN  
**VÊTEMENTS MODERNES**  
CHOIX VARIÉ  
4 séries  
1<sup>re</sup> SÉRIE 85.-  
2<sup>me</sup> SÉRIE 100.-  
3<sup>me</sup> SÉRIE 125.-  
4<sup>me</sup> SÉRIE 150.-  
1 Série COMPLETS pour jeunes gens à Fr. 60.-  
1 Série PARDESSUS mi-saison à Fr. 75.-  
**Krœner-Naphtaly, Fribourg**  
Avenue de la Gare, 34, à côté de l'hôtel Terminus

**QUINCAILLERIE**  
de la place demande  
**apprenti intelligent**  
Offres sous P 10029 F à Publietas S. A., Fribourg. 6186

**ON DEMANDE**  
pour la France,  
maçons, cimenteurs,  
charpentiers,  
manœuvres  
Bons gages. Travaux de longue durée.  
S'adresser: E. Andermet, Café de la Paix, Fribourg. 6295

Nous achetons  
**beau tilleul**  
sec, à 3 fr. le kilo.  
Droguerie centrale, rue de Lausanne, 39, Fribourg. 416063 F.

**A vendre**  
pour cause de départ, un très beau habit ancien.  
S'adresser à Publietas S. A., Fribourg, sous P 6053 F. 6216

**Chien de chasse ÉGARE**  
Mantel tacheté blanc, noir et brun. 6288  
Ramener contre récompense, à **KOLLY**, Pâralles, 73, Fribourg.

**AVIS**  
La soussignée achète en tout temps: chiffons, os, bouteilles vides. Se rend à domicile, même à la campagne. Ecrivez-moi une carte.  
Se recommande,  
**Vve E. Fruttschly**,  
Champs des Gibles, Fribourg. 6277

**Pharmacie d'office**  
pour service de nuit du 10 au 16 juillet.  
Pharmacie Bourghnecht & Gottrau, rue de Lausanne.

**Prêtre de rapporteur**  
chez M. Yantz, opticien,  
**un parapluie**  
enlevé par mégarde de ce magasin, dans l'après-midi de jeudi dernier.

**Abricots du Valais**  
Cantelle de 5 kg. 10 kg. 20 kg.  
Ext. table 7.- 13.50 26.-  
Cantifures 5.- 9.50 18.-  
Exp. prompt et soigné.  
Alfred Gratton, propr., Charvat. 6273

**COMMERCES A REMETTRE**  
à Genève, à des prix avantageux, cafés-brasseries, épicerie, pâtisseries, omelettes, tabacs, cigares, boulangeries-pâtisseries, boucheries, charcuteries, etc. avec bénéfices prouvés.  
Écriture, avec timbre-réponse, à M. Lacroix, 1, rue Racine, Genève.

Le Dépôt de remonte de cavalerie, à Berne, vendra, le 13 juillet 1920, à 10 h. du matin

**un certain nombre de chevaux de cavalerie réformés**  
et un lot de chevaux non marqués, inaptes au service de la cavalerie.  
La vente aura lieu dans la cour de l'infirmerie du Dépôt, les chevaux seront présentés de 9 à 10 h. du matin, à l'écurie.  
Les personnes ayant domicile dans des contrées infectées par la fièvre aphteuse ne pourront pas prendre part à la vente. En outre, les amateurs sont rendus attentifs sur la nécessité de posséder un saul-conduit préfectoral pour les chevaux achetés. P 6495 Y 6200  
Payement au comptant.  
**Dépôt de remonte de la cavalerie, BERNE.**

**Samedi, dès 8 heures & dimanche, dès 3 heures à 11 heures**  
**Au café des Bains des Neiges**  
**CONCERT**  
DONNÉ PAR LA  
**Chapelle ÉTOILE SUISSE de Bienne**  
— Entrée libre —

**Pour les vacances**  
**Chaussures de sport et de montagne**  
pour ENFANTS, DAMES & MESSIEURS  
Chaussures ordinaires et fortes à des prix très avantageux  
Encore quelques bonnes occasions p<sup>r</sup> dames dans les Nos 35, 36, 42  
**E. CASSAL**  
FRIBOURG, 31, rue de Romont, 31

**Visions comparatives dans ma JUMELLE**  
Voie d'exploration à l'échelle  
La même vue dans ma Jumelle

L'avantage spécial que présente la jumelle réclame Wolter-Meri, provoque votre étonnement, celle-ci étant la merveille de l'optique, malgré son bas prix.  
Les qualités remarquables consistent en une énorme intensité de lumière produite par des objectifs de 43 mm. de diamètre et un immense champ de vision, agrandissant 9 fois (comparez l'illustration de l'aéroplane).  
Ce qui la distingue tout particulièrement c'est la forme élégante et fine, la construction solide, exécutée entièrement en cuir véritable, monture tout en cuivre, émaille noir, brillant et bronze, avec 6 lentilles, indispensables pour les voyages, la chasse, les sports, la montagne et le théâtre.  
**Prix de réclame Fr. 37.50**  
8 jours à l'essai. Sur désir, l'envoi se fera sans engagement pour l'acheteur et le montant sera rendu si l'article ne convient pas.  
Gratuit et sans augmentation de prix cette jumelle est livrée dans un étui en cuir véritable avec 2 courroies bandoulières. Envoi contre remboursement.  
**C. WOLTER-MERI** **Fabrique d'Horlogerie LA CHAUX-DE-FONDS**

**Lessive Schuler**  
à base d'ammoniaque et de térébenthine.  
Les étoiles du ciel  
Sont moins nombreuses que les sortes de poudre à lessiver. Mais elles ont toutes au moins un excellent marque BLANCA qui fait ses preuves!

**Grande vente de bois**  
outillage de chantier  
de forge et matériel de bureau  
L'administration de la faillite Dumas et Cie, à Romont, exposera aux enchères publiques, et contre paiement comptant, **mardi 27 juillet 1920, dès neuf heures du matin**, à l'usine de la gare, un stock considérable de planches-lames rabotées, lattes Miteaux, bois en grumes, bois de charonnage, bois de caisses, de toutes dimensions et de toute essence, bois de feu, etc., ainsi que du chédail, comprenant charr, voiture à ressorts, divers articles de sellerie, chaînes, hache-paille, bêche, outillage de forge, outillage de chantier, dont le détail est trop long à énumérer. On commencera les enchères par le matériel de bureau qui comprend une machine à écrire Underwood, une machine à calculer, un téléphone d'usine à trois postes, etc., etc.  
Les amateurs qui désirent visiter, les jours précédant les enchères, les objets exposés en vente peuvent s'adresser à M. Ch. Bumbach, au bureau de l'usine.  
Romont, le 7 juillet 1920. 6258  
Le Préposé aux faillites: **Georges BONJOUR**

**GRANDS MAGASINS**  
de meubles et literies  
**F. BOPP**, tapissier-décorateur  
Maison de confiance  
FRIBOURG, rue du Tir, 8  
— rue de la Banque, 8 —  
Téléphone 7.65  
Compte de chèques 11a 364  
Meubles en tous genres  
Literie soignée  
Trousseaux complets  
Maison bien connue  
pour son bon travail  
et ses prix modérés

**Domaine de 88 hectares**  
d'un seul tenant, à 20 kilomètres de Genève-Ville, dont moitié en gros bois, à beaux bâtiments construits en 1886 pour loger 50 familles de bétail; habitation, 42 pièces; terrain de 1<sup>er</sup> choix.  
Écrire, avec timbre-réponse, à **M. LACROIX**, 1, rue Racine, GENÈVE. P 21571 X 6269

**M. Week, Aedy & Cie**, banquiers, à Fribourg, demandent un  
**apprenti**  
Rentrée à convenir jusqu'au 31 juillet.  
Se présenter personnellement avec toutes recommandations ou références.

**JEUNE FILLE**  
de confiance, sachant coudre, désire place dans magasin ou pension.  
S'adresser: sous chiffres P 6097 F à Publietas S. A., Fribourg. 6300

**ON DEMANDE**  
une bonne  
**SOMMELIÈRE**  
S'adresser sous P 6080 F à Publietas S. A., Fribourg. 6189

**A VENDRE**  
lits, commodes, buffet de cuisine, chaises, tables et divers articles de ménage et à lessive. — Place Notre-Dame, 196, 11<sup>me</sup>

**A VENDRE**  
10 petits porcs  
de 10 semaines.  
S'adr. à A. Pylhond, Lovens. 6299

**Près Genève**  
en zone, jolie maison 6 pièces, avec 2200 m<sup>2</sup> terrain pour 15 000 fr. français. — Écrire avec timbre réponse à **M. Lacroix**, 1, Rue Racine, Genève. 6267

**A VENDRE**  
6 porcs  
de 14 semaines, chez Cotet François, à Fargesy-le-Petit.